



Direction de l'éducation – Service scolaire

ATTESTATION DE VACCINATIONS A JOUR.

ATTENTION : Les enfants doivent obligatoirement être vaccinés contre la *diphtérie, le tétanos, la poliomyélite (souvent associés à la coqueluche) pour être inscrits dans une école. La vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B est **vivement recommandée**.

Article L3111-2 code de la santé publique - Version en vigueur depuis le 01 janvier 2018

Modifié par LOI n°2017-1836 du 30 décembre 2017 - art. 49 (V)

Nous, soussigné(e)s, et, titulaires de l'autorité parentale sur l'enfant certifions sur l'honneur qu'il/elle est à jour des vaccinations obligatoires pour une affectation scolaire.

Fait à Sartrouville, le :

Signature :

La mairie de Sartrouville collecte vos données personnelles et celles de votre enfant afin de recueillir votre attestation selon laquelle votre enfant est à jour des vaccins obligatoires et pouvoir la transmettre à l'école. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et de vos droits, vous pouvez consulter notre politique de traitement des données personnelles (accessible sur demande à la direction de l'éducation ou par mail : dpd@cigversailles.fr).